

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335

16 février 2010

SOMMAIRE

Actuel Services S.à r.l.	16051	Irman Lux S.A.	16034
Advent Mango 1	16038	Lenerz Putz S.à r.l.	16080
Amnatos S.A.	16052	Lenerz Putz S.à r.l.	16080
Associação de Santiago do Luxemburgo	16076	Loffice S.à r.l.	16036
AZ Euro Investments II S.à r.l.	16057	Luthor S.à.r.l.	16075
Balsa S.A.	16076	LuxCo 107 S.à r.l.	16046
Blummenatelier Ilona	16062	Lux Tresor S.à r.l.	16062
Brook Rock Holdings	16080	Machold Holding S.A.	16075
Cabinet Erman	16062	Masco Europe Financial S.à r.l.	16052
CCP Acquisition I - End S.à r.l.	16036	Masco Europe INC Financial S.C.S.	16052
Cofidilux	16038	Masco Europe S.à r.l.	16051
CVIII Italia S.à r.l.	16055	Masco Europe S.C.S.	16052
Devernois Luxembourg S.à r.l.	16038	MMT Participations S.A.	16037
Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l.	16062	NPB SICAV Advisory S.A.	16045
EKIAM S. à r. l. & Cie. C.T. Dritte S.e.c.s.	16034	Peknica Investments Holding S.A.	16079
Electro Stefan Steins S.à r.l.	16073	POLUX Luxembourg S.à r.l.	16065
Eltecnic S.à.r.l.	16074	Promocomm S.A.	16034
Ets Graas S.A.	16036	Rocco S.à r.l.	16075
Everwood Holding S.A.	16035	Salima Securities	16074
Everwood Holding S.A.	16035	Saskia Holding S.A.H.	16074
Exporun Sàrl	16055	Soco «Social couragiert» Saar-Lux S.à r.l.	16059
Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l.	16046	Soloverte Finance S.à r.l.	16063
Green Electricity Invest	16035	So Security S.à r.l.	16055
HSBC Trinkaus Investment Managers SA	16078	Tax Consultants International S.à r.l.	16046
Iermsdrefer Stiffchen, S.à r.l.	16073	Tekneco International Holding S.A.	16035
Indoor Montage S.à r.l.	16073	The Private Equity Company SA	16062
INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent huitième (410.) S.e.c.s.	16034	Thirteen Holding S.A.	16076
		Tower Management Company S.A.	16051
		Viva H2 S.à r.l.	16055

**EKIAM S. à r. l. & Cie. C.T. Dritte S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent huitième (410.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.801.

Änderung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma:

EKIAM S.à r. l. & Cie. C.T. Dritte S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist:

16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die EKIAM Management S. à r. l. tritt mit Wirkung zum 15.10.2009 in die Gesellschaft ohne Kapitalanteil ein.

Grevenmacher, 12.11.2009.

EKIAM Management S.à r.l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009157644/20.

(090190998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Promocomm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.617.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement à Bertrange en date du 26 novembre 2009 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG Sàrl, ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour PROMOCOMM S.A.

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010014462/16.

(100008491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Irman Lux S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 80.596.

EXTRAIT

Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 17 décembre 2009:

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant qu'Administrateurs, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, Monsieur Luciano COLLOT, Conseil Economique, demeurant professionnellement 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg ainsi que la société DELPHEA S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

- L'Assemblée a décidé de réélire en tant que Commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 la société ASSOCIATED ADVISORS FIDUCIARY S.à r.l., ayant son siège social 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010014463/18.

(100008446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Tekneco International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J-P. Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 49.495.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010014648/10.

(100008428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Everwood Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.754.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 19 juin 2009

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme
Pour EVERWOOD HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014465/15.

(100008406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Everwood Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 99.754.

*Extrait des résolutions prises lors de
l'Assemblée Générale Statutaire du 19 juin 2009*

4^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des Administrateurs Messieurs Alain Geurts, Guillaume Scroccaro et de Madame Frédérique Mignon ainsi que le mandat du Commissaire A&C Management Services Sarl, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Certifié sincère et conforme
Pour EVERWOOD HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014464/20.

(100008404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

G.E.I., Green Electricity Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.635.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 17 août 2009

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain Léonard, Administrateur-Délégué de Degroof Gestion Institutionnelle-Luxembourg S.A., né le 18 mars 1968 à Ixelles (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg est reconduit pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme
Pour Green Electricity Invest
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014466/16.

(100008394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ets Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.903.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc GRAAS, industriel, demeurant au 128, Bd J.-F. Kennedy, L-4930 Bascharage, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Laurent GRAAS, employé privé, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange;
- Madame Marie-Antoinette ETGEN, employée privée, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Véronique KIEFFER, employée privée, demeurant au 26, rue de l'Ermitage, L-8833 Wolvelange.

Luxembourg, le 28.12.2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010014467/19.

(100008386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Loffice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 2, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 89.229.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014649/10.

(100008426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CCP Acquisition I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.795.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 décembre 2009

En date du 28 décembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Monsieur Gordon Morrison de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jeffrey Gelfand de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme
Jan Willem Overheul
Gérant

Référence de publication: 2010014468/23.

(100008378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

MMT Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.699.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société WESHOLDING S.à r.l., société de droit des Seychelles, établie et ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "MMT PARTICIPATIONS S.A.", ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 54, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.699, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Luxembourg le 13 juin 2008, publié au Mémorial C, n° 1763 du 17 juillet 2008.

II.- Que le capital social de la société anonyme "MMT PARTICIPATIONS S.A", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-).

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme "MMT PARTICIPATIONS S.A.", que la société a cessé toute activité et qu'en tant actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société avec effet immédiat par la reprise de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

IV.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique, qui se trouve investi de tous les éléments d'actif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/811. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013914/49.

(100007814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Cofdilux, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.343.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014716/10.

(100007899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Devernois Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014717/11.

(100007907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Advent Mango 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.783.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., a limited partnership organized under the laws of the Netherlands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States and registered with the Trade Register of Amsterdam under number 34177800;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3542457;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345408;
- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345517;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997078;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997111;
- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State

Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997086;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997094;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3998400;

- ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 4010623;

- ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981693;

- ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981698;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981703;

- ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3981691;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,; and

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3345529,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997072,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997090,

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3997098,

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3901081,

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States, registered with the Secretary State of Delaware under number 3921526,

all of them being represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of several proxies.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the parties appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Advent Mango 1" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-Rue L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B115.783, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 7, 2006, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated July 4, 2006 (number 1291, page 61928) (the "Mémorial C"), and whose bylaws have been amended for the last time on 19 October 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C dated 13 November 2009 (number 2226, page 106831).

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of ninety thousand nine hundred and ten US dollars (USD 90,910.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and ninety-eight thousand six hundred and thirty-nine US dollars (USD 698,639.-) up to seven hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty-nine US dollars (USD 789,549.-) by the issue of ninety thousand nine hundred and ten (90,910) new shares, having a par value of one US dollar (USD 1.-) each (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares to be subscribed as follow:

a. two thousand eight hundred and forty-two (2,842) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand eight hundred and forty-two US Dollars (USD 2,842.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

b. one thousand seven hundred and eleven (1,711) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one thousand seven hundred and eleven US Dollars (USD 1,711.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

c. one thousand one hundred and forty (1,140) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one thousand one hundred and forty US Dollars (USD 1,140.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

d. two hundred and eighty-one (281) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of two hundred and eighty-one US Dollars (USD 281.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

e. five thousand five hundred and ninety-four (5,594) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of five thousand five hundred and ninety-four US Dollars (USD 5,594.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

f. one thousand four hundred eighty-four (1,484) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one thousand four hundred eighty-four US Dollars (USD 1,484.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

g. one thousand four hundred and thirty (1,430) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one thousand four hundred and thirty US Dollars (USD 1,430.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

h. two thousand two hundred and eighty-one (2,281) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of two thousand two hundred and eighty-one US Dollars (USD 2,281.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

i. five thousand seven hundred and sixteen (5,716) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of five thousand seven hundred and sixteen US Dollars (USD 5,716.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

j. five hundred and fifty-two (552) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of five hundred and fifty-two US Dollars (USD 552.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

k. one hundred and twenty-seven (127) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one hundred and twenty-seven US Dollars (USD 127.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

l. forty-five (45) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty-five US Dollars (USD 45.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

m. one hundred (100) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one hundred US Dollars (USD 100.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

n. one hundred and forty-five (145) New Shares are subscribed by ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of one hundred and forty-five US Dollars (USD 145.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

o. three thousand four hundred and twelve (3,412) New Shares are subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of three thousand four hundred and twelve US Dollars (USD 3,412.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

p. seven thousand and six hundred and thirty-nine (7,639) New Shares are subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of seven thousand and six hundred and thirty-nine US Dollars (USD 7,639.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

q. eight hundred and twenty-four (824) New Shares are subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of eight hundred and twenty-four US Dollars (USD 824.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

r. fourteen thousand six hundred and nineteen (14,619) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of fourteen thousand six hundred and nineteen US Dollars (USD 14,619.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

s. nine thousand three hundred and seventeen (9,317) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of nine thousand three hundred and seventeen US Dollars (USD 9,317.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

t. seven thousand three hundred and eighty-one (7,381) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of seven thousand three hundred and eighty-one US Dollars (USD 7,381.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

u. nine thousand eight hundred and twenty-five (9,825) New Shares are subscribed by ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of nine thousand eight hundred and twenty-five US Dollars (USD 9,825.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital;

v. eight thousand five hundred and forty (8,540) New Shares are subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of eight thousand five hundred and forty US Dollars (USD 8,540.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital; and

w. five thousand nine hundred and five (5,905) New Shares are subscribed by ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The total contribution of five thousand nine hundred and five US Dollars (USD 5,905.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

The total contribution of ninety thousand nine hundred and ten US dollars (USD 90,910.-) for the New Shares is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at seven hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty-nine US dollars (USD 789,549.-) represented by seven hundred and eighty-nine thousand five hundred and forty-nine (789,549) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., un limited partnership existant et régi par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis et immatriculé auprès du registre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34177800;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3542457;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345408;

- ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345517;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997078;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997111;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997086;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3997094;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3998400;

- ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 4010623;

- ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981693;

- ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981698;

- ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981703;

- ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 3981691;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3345529;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997072;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997090;

- ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3997098;

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3901081; et

- ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership existant et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Advent International Corporation, 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis, immatriculé auprès de Secretary State of Delaware sous le numéro 3921526,

chacun d'eux étant ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une série de procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "Advent Mango 1" (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.783, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 juillet 2006, (numéro 1291, page 61928) (le "Mémorial C") et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 19 octobre 2009, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C du 13 novembre 2009 (numéro 2226, page 106831).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre-vingt-dix mille neuf cent dix dollars US (USD 90.910.-), de façon à l'augmenter de son montant actuel de six cent quatre-vingt dix-huit mille six cent trente neuf dollars US (USD 698.639.-) jusqu'à sept cent quatre-vingt neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars US (USD 789.549.-) par l'émission de quatre-vingt dix mille neuf cent dix (90.910) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1.-) chacune (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et qui sont souscrites comme suit:

a. deux mille huit cent quarante-deux (2.842) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-A C.V., précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le

montant de l'apport de deux mille huit cent quarante-deux US dollars (USD 2.842.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

b. mille sept cent onze (1.711) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-B LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de mille sept cent onze US dollars (USD 1.711.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

c. mille cent quarante (1.140) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II-C LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de mille cent quarante US dollars (USD 1.140.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

d. deux cent quatre-vingt-un (281) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS LAPEF II LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de deux cent quatre-vingt-un US dollars (USD 281.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

e. cinq mille cinq cent quatre-vingt quatorze (5.594) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-A LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de cinq mille cinq cent quatre-vingt quatorze US dollars (USD 5.594.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

f. mille quatre cent quatre-vingt quatre (1.484) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-B LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de mille quatre cent quatre-vingt quatre US dollars (USD 1.484.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

g. mille quatre cent trente (1.430) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-C LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de mille quatre cent trente US dollars (USD 1.430.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

h. deux mille deux cent quatre-vingt-un (2.281) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-E LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de deux mille deux cent quatre-vingt-un US dollars (USD 2.281.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

i. cinq mille sept cent seize (5.716) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-G LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de cinq mille sept cent seize US dollars (USD 5.716.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

j. cinq cent cinquante-deux (552) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS LAPEF III LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de cinq cent cinquante-deux US dollars (USD 552.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

k. cent vingt-sept (127) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de cent vingt-sept US dollars (USD 127.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

l. quarante-cinq (45) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de quarante-cinq US dollars (USD 45.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

m. cent (100) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en numéraire. Le montant de l'apport de US dollars (USD 100.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

n. cent quarante-cinq (145) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de cent quarante-cinq US dollars (USD 145.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

o. trois mille quatre cent douze (3.412) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de trois mille quatre cent douze US dollars (USD 3.412.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

p. sept mille huit cent trente-neuf (7.639) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de sept mille huit cent trente-neuf US dollars (USD 7.639.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

q. huit cent vingt-quatre (824) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de huit cent vingt-quatre US dollars (USD 824.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

r. quatorze mille six cent dix-neuf (14.619) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND II LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport

en capital. Le montant de l'apport de quatorze mille six cent dix-neuf US dollars (USD 14.619.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

s. neuf mille trois cent dix-sept (9.317) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport neuf mille trois cent dix-sept US dollars (USD 9.317.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

t. sept mille trois cent quatre-vingt-un (7.381) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-D LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de sept mille trois cent quatre-vingt-un US dollars (USD 7.381.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

u. neuf mille huit cent vingt-cinq (9.825) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT LATIN AMERICAN PRIVATE EQUITY FUND III-F LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de neuf mille huit cent vingt-cinq US dollars (USD 9.825.-) est intégralement alloué au capital social de la Société;

v. huit mille cinq cent quarante (8.540) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de huit mille cinq cent quarante US dollars (USD 8.540.-) est intégralement alloué au capital social de la Société; et

w. cinq mille neuf cent cinq (5.905) Nouvelles Parts Sociales, souscrites par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, précité. Ces Nouvelles Parts Sociales sont payées par un apport en capital. Le montant de l'apport de cinq mille neuf cent cinq US dollars (USD 5.905.-) est intégralement alloué au capital social de la Société.

L'intégralité de l'apport de quatre-vingt dix mille neuf cent dix US dollars (USD 90.910.-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera intégralement alloué au capital de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et désormais lu comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars US (USD 789.549.-), représenté par sept cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent quarante-neuf (789.549) parts sociales d'une valeur d'un Dollar US (USD 1.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15589. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013909/420.

(100007762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

NPB SICAV Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.787.

Le rapport pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 30 avril 2009 (date de la liquidation) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2009.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour NPB SICAV ADVISORY S.A.
 'BGL BNP Paribas
 Signatures

Référence de publication: 2010014719/15.

(100008551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Great White Dunvegan North (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014718/11.

(100007904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Tax Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 68.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010014720/15.

(100008348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

LuxCo 107 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.813.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the second day of December.
 Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer,
 R.C.S. Luxembourg B 84.993,

here represented by Ms Sara LECOMTE, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated on 1st December 2009.

The said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is LuxCo 107 S.à r.l.

Art. 3. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans, advances and guarantees to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

The Board of Managers may delegate part of its power for specific tasks to one or several ad hoc agents (either member of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

Art. 15. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 16. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

Art. 20. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 21. For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and nine.

Valuation of the costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.

2. Is appointed as manager for an unlimited period:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 84.993,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} décembre 2009, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de LuxCo 107 S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membres du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataire(s) et sa/leur rémunération (le cas échéant), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité propre au mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la seule signature du gérant unique.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009157995/240.

(090191179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Actuel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 402, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14.01.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010014721/15.

(100008355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Masco Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 645.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 68.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014722/11.

(100008330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

EXTRAIT

Les administrateurs de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A. ont désigné Monsieur Luc Courtois, domicilié à 22-24 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, au poste d'administrateur, avec effet au 12 novembre 2009. Il terminera le mandat de Monsieur Alexandre Schmitt. Son élection sera définitive lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Bertrange, le 29 décembre 2009.

Pour le compte de TOWER MANAGEMENT COMPANY S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie Ramponi

Référence de publication: 2010014443/17.

(100008002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 530.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014723/12.

(100008329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Masco Europe INC Financial S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 326.964.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014724/11.

(100008328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Masco Europe Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 122.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014725/11.

(100008327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Amnatos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 87.502.

In the year two thousand nine and on the seventeenth of December.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of AMNATOS S.A., having its registered office in L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 87502, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg on May 16, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1171 of August 3, 2002.

The meeting is presided by Me Sabine HINZ, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary Me Nicolas RONZEL, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Me Candine WISER, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that: I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve AMNATOS S.A.;

2. Appointment of the liquidator;

3. Determination of the powers of the liquidator as follow:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the shareholders present, the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the one thousand (1,000) shares, representing the whole share capital of eight hundred sixty-five thousand euro (EUR 865,000) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to dissolve and to put AMNATOS S.A. into liquidation as from this day.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator Mr. Hanspeter KRÄMER, réviseur d'entreprises, residing in L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Third resolution

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for the authorisation of the general meeting of the shareholders in the cases provided by law;
- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may make any advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual or contingent claims;
- the liquidator may under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers as he determines and for the period he fixes;
- The liquidator may bind the company in liquidation by his sole signature without any restriction.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AMNATOS S.A., société anonyme, avec siège social à, L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 87502 constituée suivant acte reçu Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 3 août 2002.

La séance est présidée par Me Sabine HINZ, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Nicolas RONZEL, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Candice WISER, avocat à la cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre AMNATOS S.A.;

2. Nomination du liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Il résulte de cette liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'entier capital de huit cent soixante-cinq mille euros (865.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre AMNATOS S.A. et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur Hanspeter KRAMER, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2526 Luxembourg, 30, rue Schrobilgen.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier ceux prévus par les articles 144 et suivant de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'est pas obligé de dresser l'inventaire;

- le liquidateur peut accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles ou futures;

- le liquidateur peut sous sa seule responsabilité, pour des transactions spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

- le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Sabine Hinz, Ronzel, Wisser, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15868. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010013930/138.

(100007425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

So Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 2, Schullstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 128.015.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014726/10.

(100008324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Exporun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 130.567.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010014727/12.

(100008308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Viva H2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CVIII Italia S.à r.l.).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 142.001.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU:

Colony VIII Ventures Italia, LLC, une limited liability company constituée sous la loi de l'Etat du Delaware, inscrite au Registre du Delaware sous le numéro 4603042, ayant son siège social DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) et ayant son principal établissement 2450 Broadway, 6th Floor, CA-90404 Santa Monica, USA,

Ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2009, qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Hubert Janssen comme dit ci-dessus et ci-après dénommée "l'Associé unique", requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que CVIII Italia S.à r.l., (ci-après désignée "la société"), société à responsabilité limitée dont le siège social est au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.001, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, en date du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2568 page 123228.

2. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600 (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune, entièrement libérées.

3. qu'il est seul Associé de la Société pour avoir souscrit la totalité des parts sociales à la constitution.

Ceci exposé, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital de la Société, prend la décision suivante:

Unique décision

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la Société de "CVIII Italia S.à r.l." en "Viva H2 S.à r.l."

En conséquence de la présente décision, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1.2 de l'article 1 "FORME - DENOMINATION" des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

1. Forme - Dénomination.

1.1 sans changement

1.2 La Société aura pour dénomination "Viva H2 S.à r.l." (la "Société").

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

Colony VIII Ventures Italia, LLC, a limited liability company incorporated under the law of Delaware, inscribed in the Register of Delaware under the number 4603042, having its registered office at DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (United States of America) and having its offices and place of business at 2450 Broadway, 6th Floor, CA-90404 Santa Monica, USA,

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on 11 December 2009, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be remained attached to this deed.

Such appearing party, duly represented by Mr Hubert Janssen as said above and hereafter referred to as "the Sole Shareholder" declares and requests the notary to record:

1. That CVIII Italia S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 142001, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 29 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 2568 Page 123338 (the "Company");

2. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,600 (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 12,600 (twelve thousand and six hundred) shares with a par value of € 1 (one Euro) each, fully paid up.

3. That it is the Sole Shareholder of the Company as having subscribed all the shares at the time of the incorporation.

After these declarations, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, takes the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "CVIII Italia S.à r.l." to "Viva H2 S.à r.l."

As a consequence of this resolution, the sole shareholder resolves to amend the paragraph 1.2 of article 1 "FORM-CORPORATE NAME" of the articles of association, which shall have the following wording:

1. "Form - Corporate name.

1.1 Unchanged

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Viva H2 S.à r.l." (the "Company").

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56420. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010013955/84.

(100007472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

AZ Euro Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.633.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am achten Januar, um 14.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Maître Camille Mines, Notar, mit Amtswohnsitz in Capellen.

IST ERSCHIENEN:

die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 128.975,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 7. Januar 2010.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben wird.

Diese Erschienenene, vertreten wie angegeben, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung "AZ Euro Investments II S.à r.l.".

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb und die Verwaltung von Vermögenswerten, zur eigenen Vermögensanlage. Die Gesellschaft darf, mit Ausnahme des Aufnehmens von Fremdmitteln, alle Geschäfte betreiben, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft zusammenhängen und diesem unmittelbar oder mittelbar förderlich sind.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen in Luxemburg sowie im Ausland gründen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro), eingeteilt in 5.000.000 (fünf Millionen) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (einem Cent) pro Anteil.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von dem einzigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern gemäß Artikel 13 dieser Satzung abgeändert werden.

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.

Art. 8. Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile können nur unter nachfolgendem Vorbehalt, frei veräußert werden: soweit und solange die Gesellschaftsanteile zum Sicherungsvermögen eines deutschen Versicherungsunternehmens gehören, kann über diese Anteile nur mit vorheriger schriftlicher Zustimmung des bestellten Treuhänders nach § 70 deutsches Versicherungsaufsichtsgesetz (VAG) oder eines seiner Stellvertreter verfügt werden.

Darüber hinaus gelten die Bestimmungen gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915).

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer

werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt (ohne dass es hierbei der Angabe von Gründen bedarf).

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, unter jeden Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln, die im Gesellschaftszweck vorgesehenen Geschäfte durchzuführen und zu beschließen, insofern Artikel 11 dieser Satzung berücksichtigt wurde.

Die Geschäftsführer sind befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen.

Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm oder Telex zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

Art. 12. Die Geschäftsführer gehen keine persönlichen Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft und im Rahmen ihrer Befugnisse eingegangen sind, ein.

Art. 13. Der einzige Gesellschafter übt alle Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder Gesellschafter das Recht, an den gemeinsamen Beschlüssen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Das Eigentum an einem Anteil beinhaltet zugleich implizit das Einverständnis mit der Satzung und den von dem einzigen Gesellschafter oder von der Gesellschafterversammlung angenommenen Beschlüssen. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme, vorbehaltlich der durch Gesetze auferlegten Beschränkungen. Gemeinsame Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Ungeachtet Artikel 11 dieser Satzung kann der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, während der ersten Gesellschafterversammlung, die direkt nach Gründung der Gesellschaft abgehalten wird, eine dritte Person dazu bevollmächtigen, Gesellschaftsanteile in einer oder mehreren existierenden Gesellschaften zu erwerben.

Beschlüsse im Rahmen von Satzungsabänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, unter Vorbehalt der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 14. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Art. 15. Am Ende jedes Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft kann ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer betraut werden.

Der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung bestellt den oder die möglichen Wirtschaftsprüfer und legt deren Amtsdauer fest, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann den oder die möglichen Wirtschaftsprüfer jederzeit abberufen. Der bzw. die möglichen Wirtschaftsprüfer können wiedergewählt werden.

Art. 16. Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapital erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Die

Generalversammlung der Gesellschafter kann jedoch auch beschließen die Dividendenausschüttung nach anderen Maßstäben festzusetzen unter der Voraussetzung, dass kein Gesellschafter bei der Dividendenausschüttung ausgeschlossen wird. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.

Art. 17. Die Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt.

Art. 18. Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

Alle 5.000.000 Gesellschaftsanteile werden von der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., vorbenannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 50.000 der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft, und wird am 31. Dezember 2010 enden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 1.200,-.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf 3 festgelegt. Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Hero Dirk Albert Wentzel, geboren am 29. August 1950 in Nieuwer-Amstel (NL), geschäftsansässig in 484, Keizersgracht, NL-1017 Amsterdam;
 - Herr Alain Jean Pierre Schaedgen, geboren am 2. September 1958 in Petingen, geschäftsansässig in L-2450 Luxemburg, 14, Boulevard F.D. Roosevelt; und
 - Herr Johannes Christian Maria Zarnitz, geboren am 21. April 1959 in Augsburg (Deutschland), geschäftsansässig in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

Der einzige Gesellschafter beschließt weiterhin, dass die Geschäftsführer fortan den Geschäftsführerrat der Gesellschaft bilden.

- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

3) Der einzige Gesellschafter beschließt schlussendlich, den gesetzlichen Reservefonds vorab und vollständig in bar einzuzahlen, so dass dieser bereits 10% des Gesellschaftskapitals erreicht. Dem Notar wurde der Nachweis erbracht, dass EUR 5.000 auf ein Konto der Gesellschaft überwiesen wurden.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 2010. Relation: CAP/2010/139. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 13. Januar 2010.

Référence de publication: 2010013755/145.

(100007489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Soco «Social couragiert» Saar-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 150.617.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse, 59.

2.- Herr Siegfried Peter THEOBALD, Betriebswirt, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Zäselerstrasse, 30.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchen, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Soco "Social couragiert" Saar-Lux S.à r.l.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remerschen.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat als Gegenstand den Handel mit Pflege-, Reha- und Sanitätsartikel, sowie Beratungs- und Vermittlungsdienstleistungen im Bereich der Pflege, hier insbesondere für Senioren.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen wurden:

1.- Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse 59, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Siegfried Peter THEOBALD, Betriebswirt, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Zäselerstrasse 30, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch die Gesellschafter bzw. dem alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Kompartmenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihnen Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführer der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Stefan WEISKIRCHER, Staatlich geprüfter Assistent für Automatisierungs- und Computertechnik, wohnhaft in D-66578 Schiffweiler, In der Schlanggasse, 59.
 - Herr Siegfried Peter THEOBALD, Betriebswirt, wohnhaft in D-66606 St. Wendel, Zäselerstrasse, 30.
- b) Jeder Geschäftsführer kann die Gesellschaft in allen Fällen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5441 Remerschen, 10A, Wisswee.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WEISKIRCHER, P. THEOBALD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2009. Relation: ECH/2009/2049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Echternach, den 4. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010013783/114.

(100007301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014746/10.

(100008119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

The Private Equity Company SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 84.556.

Les comptes annuels au 30 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014747/10.

(100008100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Blummenatelier Ilona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.564.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010014748/12.

(100008087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Dirland Telecom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014749/10.

(100008080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lux Tresor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 52, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 68.161.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014766/10.

(100008562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Soloverte Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.350.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "SOLOVERTE FINANCE S.à r.l." avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 198 du 18 février 2004, modifiée suivant acte de fusion-absorption des sociétés à responsabilité limitée "EMONA S. à r.l." et "CALA VIOLA S.à r.l." reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3047 du 31 décembre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 décembre 2009, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.350.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Stéphanie BRAYER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 2.591.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions six cent vingt-deux mille euros (EUR 2.622.000,00), par la création et l'émission de vingt-cinq mille neuf cent dix (25.910) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par apport en nature consistant en la branche d'activité italienne de la société SWANSIDE PROPERTIES LIMITED.

2. Souscription et libération des vingt-cinq mille neuf cent dix (25.910) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

3. Modification subséquente de l'article six des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 2.591.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à deux millions six cent vingt-deux mille euros (EUR 2.622.000,00), par la création et l'émission de vingt-cinq mille neuf cent dix (25.910) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", société de droit anglais, ayant son siège social à GB-NW10 7JH Londres, suite 23, Park Royal House, 23, Park Royal Road, inscrite au "Companies House" sous le numéro 03225639.

Les associés existants ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", prénommée,
ici représentée par Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 21 décembre 2009,
laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,
qui déclare souscrire les vingt-cinq mille neuf cent dix (25.910) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Ces actions ont été libérées par un apport en nature consistant en la branche d'activité italienne de la société "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", prénommée.

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir Monsieur Fabio MASSIMI, "Revisore Contabile", demeurant professionnellement à I-00198 Rome, 1, Viale di Villa Grazioli, et daté du 3 décembre 2009, dont les conclusions sont les suivantes:

"Sulla base del lavoro svolto e tenuto conto di quanto premesso circa le finalità ed i criteri per la stesura del presente elaborato, il perito estimatore ritiene che il valore del patrimonio della Swanside Properties Limited al 30 Novembre 2009 è pari a € 2.591.951,85.

Tale valore viene opportunamente arrotondato a:

€ 2.591.000,00

(euro duemilionicinquecentonovantunomila/00)

ed attesta

ai sensi del citato art. 2465 C.C., che tale valore è almeno pari al valore attribuito all'Azienda ai fini della determinazione dell'aumento di capitale sociale della società destinato ad essere assegnato al soggetto conferente.

Resta inteso che tutte le variazioni degli elementi dell'attivo e del passivo che intercorreranno tra la data di riferimento della valutazione (30 novembre 2009) e quella dell'effettivo conferimento, dovranno essere oggetto di regolazione finanziaria tra le parti, sulla base dei medesimi criteri adottati nella presente relazione ai fini della espressione del valore di cui anzi.

Tanto doveva il sottoscritto in assolvimento dell'incarico conferito."

Ce rapport de vérification ainsi que sa traduction en langue anglaise, signés "ne varietur" par les comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions six cent vingt-deux mille euros (EUR 2.622.000,00), représenté par vingt-six mille deux cent vingt (26.220) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00).

Les vingt-six mille deux cent vingt (26.220) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "CONTROL CONSULT SRL", ayant son siège social à I-00195 Rome, 2, Via L. Sanfelice, cent cinquante-cinq parts sociales	155
2.- "REVIFID", ayant son siège social à I-00195 Rome, 29, Via Nicotera, cent cinquante-cinq parts sociales...	155
3.- "SWANSIDE PROPERTIES LIMITED", ayant son siège social à GB-NW10 7JH Londres, suite 23, Park Royal House, 23, Park Royal Road, vingt-cinq mille neuf cent dix parts sociales	25.910
Total: vingt-six mille deux cent vingt parts sociales	26.220

Toutes ces parts ont été intégralement libérées, ce que les associés reconnaissent mutuellement."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille six euros (EUR 2.600,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Faber, G. Moschetti, S. Brayer, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57184. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013926/114.

(100007205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

POLUX Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.701.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.", a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing at Luxembourg by virtue of a proxy given on 11 December 2009.

- "PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.", a limited partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33, King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy given on 11 December 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "POLUX Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.701, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 13, 2009, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated November 3, 2009 (number 2146, pages 102963), and whose bylaws have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of four million three hundred and ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 4,397,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four million four hundred and ten thousand euro (EUR 4,410,000.-), by the issue of four million three hundred and ninety-seven thousand five hundred (4,397,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one euro (EUR 1.-), and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation, paid up by a contribution in cash of a global amount of twenty-one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 21,987,500.-).

The total contribution of twenty-one million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 21,987,500.-) relating to the New Shares is allocated as follows: (i) four million three hundred and ninety-seven thousand five hundred euro (EUR 4,397,500.-) to the Company's share capital and (ii) seventeen million five hundred and ninety thousand euro (EUR 17,590,000.-) to the Company's share premium account.

All the New Shares are subscribed as follows:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P. subscribes for four million three hundred and nineteen thousand four hundred and twelve (4,319,412) New Shares, to be paid up by a contribution in cash. The total contribution amount of twenty-one million five hundred and ninety-seven thousand and sixty-eight euro (EUR 21,597,068.-) for those New Shares is allocated as follows: (i) four million three hundred and nineteen thousand four hundred and twelve euro (EUR 4,319,412.-) to the share capital of the Company and (ii) seventeen million two hundred and seventy-seven thousand six hundred and fifty-six euro (EUR 17,277,656.-) to the Company's share premium account.

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY, II "BOA" L.P. subscribes for seventy-eight thousand and eighty-eight (78,088) New Shares, to be paid up by a contribution in cash. The total contribution amount of three hundred and ninety thousand four hundred and thirty-two euro (EUR 390,432.-) for those New Shares is allocated as follows: (i) seventy-eight thousand and eighty-eight euro (EUR 78,088.-) to the share capital of the Company and (ii) three hundred and twelve thousand three hundred and forty-four euro (EUR 312,344.-) to the Company's share premium account.

Second resolution

The shareholders decide to create ten classes of shares having the rights set out in the articles of incorporation, as amended by the below resolution, and to convert the four million four hundred and ten thousand (4,410,000) existing shares of the Company, of a par value of one euro (EUR 1) each, into:

- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A1 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A1 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A2 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A2 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A3 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A3 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A4 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A4 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A5 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A5 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A6 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A6 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A7 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A7 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A8 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A8 Shares");
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A9 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A9 Shares"); and
- four hundred and forty-one thousand (441,000) class A10 ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each (hereinafter referred to as the "Class A10 Shares").

As a result of the above the Company's shares will be owned as follows:

a) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.

- (i) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A1 Shares;
- (ii) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A2 Shares;
- (iii) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A3 Shares;
- (iv) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A4 Shares;
- (v) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A5 Shares;
- (vi) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A6 Shares;
- (vii) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A7 Shares;
- (viii) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A8 Shares;
- (ix) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A9 Shares; and
- (x) four hundred and thirty-three thousand one hundred and sixty-nine (433,169) Class A10 Shares.

b) PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.

- (i) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A1 Shares;
- (ii) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A2 Shares;
- (iii) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A3 Shares;
- (iv) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A4 Shares;
- (v) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A5 Shares;
- (vi) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A6 Shares;
- (vii) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A7 Shares;
- (viii) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A8 Shares;
- (ix) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A9 Shares; and
- (x) seven thousand eight hundred and thirty-one (7,831) Class A10 Shares.

Third resolution

The shareholders decides to amend article 5 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at four million four hundred and ten thousand euros (EUR 4,410,000.-) represented by (i) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A1 (the "Class A1 Ordinary Shares"), (ii) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A2 (the "Class A2 Ordinary Shares"), (iii) four

hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A3 (the "Class A3 Ordinary Shares"), (iv) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A4 (the "Class A4 Ordinary Shares"), (v) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A5 (the "Class A5 Ordinary Shares"), (vi) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A6 (the "Class A6 Ordinary Shares"), (vii) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A7 (the "Class A7 Ordinary Shares"), (viii) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A8 (the "Class A8 Ordinary Shares"), (ix) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A9 (the "Class A9 Ordinary Shares"), (x) four hundred and forty-one thousand (441,000) ordinary shares of class A10 (the "Class A10 Ordinary Shares"), each share having a par value of one euro (EUR 1.-).

The ordinary shares of class A1 to A10 are hereinafter referred to as the "A Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the above classes of shares, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in these articles of incorporation. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

5.2 The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

5.3 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of A Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this clause 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carry forward profits, if any) but (i) less the results of any losses (including carried forward losses, if any) expressed as a positive, minus any freely distributable reserves and premium and (ii) less any sums to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended or the articles of association) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

So that:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Whereby:

AA = Available Amount

P = net profits (including carry forward profits)

L = any losses (including carry forward losses)

LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of 1915 Law or the Articles.

R = available reserves and premium.

- "Available Cash": means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

- "Available Cash per Share": means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Preferred Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.

- "Cancellation Value Per Share": means (i) the nominal value per A Share to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided by the number of A Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled;

- "Class A1 Interim 2010 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A1 Ordinary Shares;

- "Class A2 Interim 2011 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A2 Ordinary Shares;

- "Class A3 Interim 2012 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A3 Ordinary Shares;

- "Class A4 Interim 2013 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A4 Ordinary Shares;

- "Class A5 Interim 2014 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A5 Ordinary Shares;

- "Class A6 Interim 2015 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A6 Ordinary Shares;

- "Class A7 Interim 2016 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A7 Ordinary Shares;

- "Class A8 Interim 2017 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A8 Ordinary Shares;

- "Class A9 Interim 2018 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A9 Ordinary Shares;

- "Class A10 Interim 2019 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A10 Ordinary Shares;

- "Class Period": means each of the Class A1 Period, the Class A2 Period, the Class A3 Period, the Class A4 Period, the Class A5 Period, the Class A6 Period, the Class A7 Period, the Class A8 Period, the Class A9 Period and the Class A10 Period (as defined below);

- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- "Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of A Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

5.4 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of A Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of A Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5.5 Each class of A Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

5.5.1 The period for Class A1 Ordinary Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 13 October 2009, and ending on the Interim Account Date for the Class A1 2010 Interim Accounts (the "Class A1 Period");

5.5.2 The period for Class A2 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A1 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A2 2011 Interim Accounts (the "Class A2 Period");

5.5.3 The period for Class A3 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A2 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A3 2012 Interim Accounts (the "Class A3 Period");

5.5.4 The period for Class A4 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A3 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A4 2013 Interim Accounts (the "Class A4 Period");

5.5.5 The period for Class A5 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A4 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A5 2014 Interim Accounts (the "Class A5 Period");

5.5.6 The period for Class A6 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A5 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A6 2015 Interim Accounts (the "Class A6 Period");

5.5.7 The period for Class A7 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A6 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A7 2016 Interim Accounts (the "Class A7 Period");

5.5.8 The period for Class A8 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A7 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A8 2017 Interim Accounts (the "Class A8 Period");

5.5.9 The period for Class A9 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A8 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A9 2018 Interim Accounts (the "Class A9 Period"); and

5.5.10 The period for Class A10 Ordinary Shares is the period starting on the day after the Class A9 Period and ending on the Interim Account Date for the Class A10 2019 Interim Accounts (the "Class A10 Period").

5.5.11 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

5.6 In the event a class of A Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of A Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A10 Period and the classes of A Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.5.1 to 6.5.10 shall come in the order of Class A1 to Class A10 (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.7 In the case of a redemption of a class of A Shares, the holders of such class of A Shares shall receive the Cancellation Value Per Share provided that where the Cancellation Value per Share, so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10434,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 décembre 2009.

- PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., un limited partnership régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représenté par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 décembre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "POLUX Luxembourg S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 148.701, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 13 octobre 2009, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 3 novembre 2009 (numéro 2146, page 102963) (le "Mémorial C") et n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 4.397.500.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) à quatre millions quatre cent dix mille Euros (EUR 4.410.000.-), par l'émission de quatre millions trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents (4.397.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant global de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 21.987.500.-).

Le total de l'apport de vingt et un millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 21.987.500.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) quatre millions trois cent quatre-vingt dix-sept mille cinq cents Euros (EUR 4.397.500.-) au capital social de la Société et (ii) dix-sept millions cinq cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 17.590.000.-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales est souscrit comme suit:

(i) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P., précité, souscrit à quatre millions trois cent dix-neuf mille quatre cent douze (4.319.412) Nouvelles Parts Sociales, payées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-huit Euros (EUR 21.597.068.-) relativement à ces Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) quatre millions trois cent dix-neuf mille quatre cent douze Euros (EUR 4.319.412.-) au capital social de la Société et (ii) dix-sept millions deux cent soixante-dix-sept mille six cent cinquante-six Euros (EUR 17.277.656.-) au compte de prime d'émission de la Société.

(ii) PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P., précité, souscrit à soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit (78.088) Nouvelles Parts Sociales, payées par un apport en numéraire. Le montant total de l'apport de trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent trente-deux Euros (EUR 390.432.-) pour ces Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) soixante-dix-huit mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 78.088.-) au capital social de la Société et (ii) trois cent douze mille trois cent quarante-quatre Euros (EUR 312.344.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer dix catégories de parts sociales ayant les droits décrits dans les statuts, tels que modifiés par la résolution ci-dessous et de convertir les quatre millions quatre cent dix mille (4.410.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, en:

- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A2 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A3 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A4 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A5 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A6 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A6");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A7 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A7");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A8 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A8");
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A9 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A9"); et
- quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales ordinaires de catégorie A10 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune (ci-après dénommées les "Parts Sociales de Catégorie A10").

En conséquence de ce qui précède, les parts sociales de la Société seront détenues comme suit:

a) PALAMON EUROPEAN EQUITY II L.P.

- (i) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A1;
- (ii) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A2;
- (iii) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A3;
- (iv) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A4;
- (v) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A5;
- (vi) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A6;
- (vii) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A7;
- (viii) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A8;
- (ix) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A9; et
- (x) quatre cent trente-trois mille cent soixante-neuf (433.169) Parts Sociales de Catégorie A10.

b) PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA" L.P.

- (i) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A1;
- (ii) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A2;
- (iii) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A3;
- (iv) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A4;
- (v) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A5;
- (vi) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A6;
- (vii) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A7;
- (viii) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A8;
- (ix) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A9; et
- (x) sept mille huit cent trente et un (7.831) Parts Sociales de Catégorie A10.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre million quatre cent dix mille Euros (EUR 4.410.000.-) représenté par (i) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1"), (ii) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2"), (iii) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3"), (iv) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A4 (les

"Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4"), (v) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5"), (vi) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A6 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6"), (vii) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A7 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7"), (viii) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A8 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8"), (ix) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A9 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9"), et (x) quatre cent quarante et un mille (441.000) parts sociales de catégorie A10 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10"), d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires de catégorie A1 à A10 sont ci-après désignées comme étant "les Parts Sociales A". Toute référence faite ci-après à une "Part Sociale" ou aux "Parts Sociales" sera interprétée comme une référence à tout ou partie des catégories de parts sociales mentionnées ci-dessus, dépendant du contexte et si cela est applicable, et la même interprétation sera faite en cas de référence à un "associé" ou aux "associés".

Chaque catégorie de parts sociales aura les mêmes droits, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts. Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

5.2. Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par une résolution des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

5.3. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales A, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). Pour les besoins de cette clause 5, les termes suivants auront le sens qui leur est associé:

- "Cash Disponible": signifie l'ensemble du cash détenu par la Société (sauf en ce qui concerne les dépôts à terme ayant une maturité excédant 6 mois), tous instruments de marché immédiatement commercialisables, obligations et billets et toute créance qui de l'opinion du Conseil de Gérance sera payée à la Société à court terme MOINS tout endettement ou autre dette de la Société payable dans moins de 6 mois, déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie (ou Nouvelle Période, s'il y a lieu).

- "Cash Disponible Par Part Sociale": signifie eu égard à une Catégorie de Parts Sociales, le Cash Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales Préférentielles émises dans la Catégorie devant être racheté et annulé.

- "Comptes Intérimaires" signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire appropriée.

- "Comptes Intérimaires 2010 de Catégorie A1" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1.

- "Comptes Intérimaires 2011 de Catégorie A2" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2.

- "Comptes Intérimaires 2012 de Catégorie A3" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3.

- "Comptes Intérimaires 2013 de Catégorie A4" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4.

- "Comptes Intérimaires 2014 de Catégorie A5" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5.

- "Comptes Intérimaires 2015 de Catégorie A6" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6.

- "Comptes Intérimaires 2016 de Catégorie A7" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7.

- "Comptes Intérimaires 2017 de Catégorie A8" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8.

- "Comptes Intérimaires 2018 de Catégorie A9" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9.

- "Comptes Intérimaires 2019 de Catégorie A10" signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10.

- "Date Comptable Intérimaire" signifie la date n'étant pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie pertinente de Parts Sociales de Catégorie(s) A, pourvu que cette date ne puisse être postérieur au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année suivant le début de la date de la période appropriée.

- "Montant Disponible" signifie (sans double calcul) le montant total des profits nets de la société (incluant les profits reportés en avant, s'il y en a) mais (i) moins les résultats des pertes (incluant les pertes reportés en avant, s'il y en a) exprimés comme un positif, moins toutes réserves librement distribuables et primes et (ii) moins tout montant devant être placé en réserve(s) indisponible(s) (suivant les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifié ou des statuts) déterminé sur la base des Comptes Intérimaires liés à la Période de Catégorie appropriée (ou Nouvelle Période, le cas échéant).

De sorte que:

$$AA = P - (L + LR) + R$$

Ou:

AV = Montant Disponible

P = profits nets disponibles (incluant les profits reportés en avant)

L = toutes pertes (incluant les pertes reportées en avant)

LR = montants placés ou devant être placés en réserve(s) indisponible(s) suivant les dispositions de la Loi de 1915 ou des Statuts

R = réserves disponibles et primes;

- "Période de Catégorie" signifie chacune des Périodes de Catégorie A1, Périodes de Catégorie A2, Périodes de Catégorie A3, Périodes de Catégorie A4, Périodes de Catégorie A5, Périodes de Catégorie A6, Périodes de Catégorie A7, Périodes de Catégorie A8, Périodes de Catégorie A9 et Périodes de Catégorie A10 (telles que définies ci-dessous).

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale" signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale A devant être annulée plus (ii) le Montant Disponible divisé par le nombre de Parts Sociales A émis dans la ou les catégorie(s) devant être rachetée(s) et annulée(s).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales A, les détenteurs de parts sociales de la ou des catégories de Parts Sociales rachetée(s) et annulée(s) recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.5. Chaque catégorie de Parts Sociales A donne droit aux détenteurs de celles ci au pro rata de leur détention dans une telle catégorie au Montant Disponible pour la Période Catégorie Concernée à laquelle la catégorie est liée suivant les présents statuts, dans l'hypothèse du rachat d'une telle catégorie.

5.5.1 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A1 est la période commençant à la date de constitution de la Société, étant le 13 octobre 2009, et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2010 de la Catégorie A1 (la "Période de Catégorie A1").

5.5.2 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A2 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A1 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2011 de la Catégorie A2 (la "Période de Catégorie A2").

5.5.3 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A3 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A2 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2012 de la Catégorie A3 (la "Période de Catégorie A3").

5.5.4 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A4 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A3 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2013 de la Catégorie A4 (la "Période de Catégorie A4").

5.5.5 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A5 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A4 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2014 de la Catégorie A5 (la "Période de Catégorie A5").

5.5.6 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A6 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A5 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2015 de la Catégorie A6 (la "Période de Catégorie A6").

5.5.7 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A7 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A6 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2016 de la Catégorie A7 (la "Période de Catégorie A7").

5.5.8 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A8 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A7 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2017 de la Catégorie A8 (la "Période de Catégorie A8").

5.5.9 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A9 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A8 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2018 de la Catégorie A9 (la "Période de Catégorie A9").

5.5.10 La période pour les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A10 est la période commençant le jour suivant la Période de Catégorie A9 et se terminant à la date des Comptes Intérimaires relativement aux Comptes Intérimaires 2019 de la Catégorie A10 (la "Période de Catégorie A10").

5.5.11 Pour éviter tout doute, s'il n'y a eu aucune date de Comptes Intérimaires pour une certaine catégorie, la Période de Catégorie d'une telle catégorie se terminera au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la Période de Catégorie concernée.

5.6. Dans l'hypothèse ou une catégorie de Parts Sociales A n'a pas été rachetée et annulée lors de la Période Catégorie concernée, les détenteurs de telle catégorie seront habilités à recevoir, dans l'hypothèse d'un rachat et d'une annulation de la catégorie concernée, le Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui débutera à la date suivant la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, la Nouvelle Période d'une nouvelle catégorie la précédant

immédiatement) et finira à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés en vue du rachat et de l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales A, dans la mesure où il n'y a eu aucune Date de Compte Intérimaire pour une telle catégorie, la période de catégorie pour une telle catégorie se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début d'une telle Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de Catégorie A10 et les catégories de Parts Sociales A non rachetées et non-annulées au cours de leurs périodes en accord avec les articles 6.5.1 à 6.5.10 dans l'ordre des catégories A1 à A10 (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées auparavant).

5.7. Dans l'hypothèse d'un rachat d'une catégorie de Parts Sociales A, les détenteurs d'une telle catégorie de Parts Sociales A recevront la Valeur d'Annulation Par Part Sociale, dans la mesure où lorsque la Valeur d'Annulation Par Part Sociale ainsi déterminée excède le Cash Disponible Par Part Sociale, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera égale au Cash Disponible Par Part Sociale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15588. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013883/470.

(100007435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Indoor Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 13, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.021.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014767/10.

(100008561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ermsdrefer Stiffchen, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9366 Ermsdorf, 2, Gilsdorfer Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 114.090.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014768/10.

(100008560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Electro Stefan Steins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6926 Flaxweiler, 13A, rue Heischt.

R.C.S. Luxembourg B 127.776.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014769/10.

(100008559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Eltecnic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 95.948.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014770/10.

(100008558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Saskia Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.629.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 17 août 2009

Il résulte dudit procès-verbal:

la démission de Madame Gaby TRIERWEILER en tant qu'administrateur de la société;

la nomination de Monsieur Jeannot DIDERRICH, comme administrateur résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2012;

le changement du patronyme de Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR en Nathalie PRIEUR;

le renouvellement des mandats de Madame Nathalie PRIEUR résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et de Monsieur Guido DEPPEZ résidant à Wolvenhofstraat, 12, B-8870 Izegem en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2012;

la démission de Monsieur Lex BENOY en tant que commissaire aux comptes de la société;

la nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S. à r.l., 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2012;

le transfert du siège social de la société du n° 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg au n° 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Pour la société

Référence de publication: 2010015083/23.

(100009002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Salima Securities, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31/12/2009 à Luxembourg

1. L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. L'Assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs, Monsieur Joseph Treis, demeurant professionnellement 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et Madame Diane Sauerwein, demeurant professionnellement 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, ainsi que de la démission du commissaire aux comptes, la société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

L'Assemblée décide de nommer en remplacement comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Etienne Gillet, expert comptable, né à Bastogne le 19/09/1968 et demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968 et demeurant professionnellement au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

et comme nouveau commissaire:

- la société AUDITEX S.A R.L, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 91.559 jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010015084/24.

(100009064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Luthor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.252.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la société le 4 janvier 2010

Résolutions

1. L'Associé Unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, 11 janvier 2010.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010015085/14.

(100009210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Rocco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.260.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société le 4 janvier 2010

Résolutions

1. L'Associé Unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, 11 janvier 2010.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010015089/14.

(100009213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Machold Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.419.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social de la Société le 4 janvier 2010 à 11.30 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

2. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.

3. L'Assemblée décide de nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Béatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2014.

4. L'Assemblée décide d'entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société;

5. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2014.

Luxembourg, 11 janvier 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010015087/25.

(100009211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Thirteen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.014.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 4 janvier 2010

L'Actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.
2. Entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky et de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino comme Administrateurs de la Société.
3. Nommer, comme Administrateurs de la Société, avec effet immédiat, Colette Wohl, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg et Mme Beatrice Niedercorn, directrice de société, avec adresse professionnelle au 5, bd Royal, L-2449 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.
4. Entériner la démission de la Société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé Interconsult S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société;
5. Nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, RCS B 60.219. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, 11 janvier 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010015090/25.

(100009214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Balsa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.322.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2009 qui a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Balsa S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015091/13.

(100009242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Associação de Santiago do Luxemburgo, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 147, rue d'Hollerich.

R.C.S. Luxembourg F 8.202.

—
STATUTS

Membres fondateurs:

- Semedo Barbosa Franklin, domicilié au 7, rue de la Fontaine à L-4122 Esch-sur-Alzette, ouvrier d'usine, de nationalité capverdienne,
- Silva Monteiro António, 12A, rue de Reckange à L-7788 Bissen, ouvrier d'usine, de nationalité luxembourgeoise,
- Moniz Moreno Osvaldine Augusto, domicilié au 147, rue d'Hollerich, L-1741 Luxembourg, peintre en bâtiment, de nationalité capverdienne,

- de Sousa Moreira António, domicilié au 2A, rue des Noyers, L-4265 Esch-sur-Alzette, Chauffeur de bus, de nationalité luxembourgeoise,

- Gonçalves da Silva René, domicilié au 19A, rue d'Ehlerange, L-3918 Mondercange, employé privé, de nationalité luxembourgeoise,

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Associação de Santiago do Luxemburgo» association sans but lucratif. Elle a son siège à 147, rue d'Hollerich, L-1741 Luxembourg.

Art. 2. L'association a pour objet de:

- regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des pratiques culturelles, sportives et humanitaires;

- promouvoir des activités sportives, récréatives et culturelles pour les adultes et les enfants;

- promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;

- créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression culturelle et sportive pour ces personnes et associations;

- favoriser les contacts entre étrangers et autochtones;

- promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 500 €/année.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;

- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;

- approbation des budgets et comptes;

- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,

b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste et/ou affichage au siège.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 4 autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, le secrétaire est le responsable par les écrits de l'association, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent les membres dans son absence ou par délégation.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur(s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Luxembourg, le 12 septembre 2009 par les membres fondateurs.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2010013788/104.

(100007419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 31.630.

Im Jahre zweitausendneun, den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "HSBC Trinkaus Investment Managers SA", mit Sitz in L-1952 Luxemburg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, gegründet unter dem Namen "Trinkaus Luxembourg Investment Managers S.A." gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 19. September 1989, veröffentlicht im "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 44 vom 5. Februar 1990, deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zuletzt gemäss einer Urkunde, aufgenommen durch Notar Dr. Jean-Paul HENCKS, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 6. September 2005, veröffentlicht im

"Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 951 vom 27. September 2005, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 31.630, mit einem Gesellschaftskapital von dreihundertneunzigtausend Euro (EUR 390.000,00), eingeteilt in siebenhundertfünfzig (750) Aktien.

Als Vorsitzender der Versammlung fungiert Herr Ralf FUNK, Geschäftsführer, wohnhaft in Trierweiler (Deutschland), welcher Frau Birgitta PAMSL, Handlungsbevollmächtigte, wohnhaft in Saarlouis (Deutschland), zur Schriftführerin bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Marc BOESEN, Abteilungsdirektor, wohnhaft in Baustert (Deutschland).

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), 8, rue Lou Hemmer.
2. Abänderung von Artikel zwei der Satzung.
3. Verschiedenes.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz nach L-1748 Findel-Golf (Gemeinde Niederanven), 8, rue Lou Hemmer, zu verlegen.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, Artikel zwei, Satz eins, der Satzung umzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. (Satz eins).** Der Sitz der Gesellschaft ist in Findel-Golf (Gemeinde Niederanven)."

Nach Erschöpfung der Tagesordnung wird die Sitzung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: R. Funk, B. Pamsl, M. Boesen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation LAC/2010/1352. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

Für gleichlautende Ausfertigung.

Luxemburg, den 14. Januar 2010.

Référence de publication: 2010013897/53.

(100007515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Peknica Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.823.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 16 décembre 2009 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013997/21.

(100007592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Brook Rock Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 71.136.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 07 janvier 2010 que:

1. Les démissions de Madame Virginie DOHOGNE, Madame Mounira MEZIADI, Monsieur Eric MAGRINI en tant qu'administrateurs de la société ainsi que la démission de Monsieur Paul MARX en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la société sont acceptées.

2. Sont élus en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Benoît BAUDUIN, bachelier en comptabilité, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Patrick MOINET, juriste, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), résidant au 37 Avenue Alphonse Mûchen, L-2172 Luxembourg.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Bachelier en comptabilité, né le 27 Octobre 1976 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011.

3. Le siège a été transféré du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010016220/28.

(100009843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Lenerz Putz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.048.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 Jan. 2010.

Hans Leick.

Référence de publication: 2010014433/10.

(100008125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lenerz Putz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.048.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 Januar 2010.

Hans Leick.

Référence de publication: 2010014434/10.

(100008127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.
